

Projet de dévoiement de la RD 508

Commune de Martigné-sur-Mayenne (53)



Pré-diagnostic environnemental

SOMMAIRE :

I-	Présentation générale	2
II-	Milieu physique	5
III-	Milieu naturel	8
IV-	Milieu humain	11
V-	Paysage et patrimoine.....	13
VI-	Synthèse des enjeux.....	16

I- Présentation générale

L'opération se situe dans le département de la Mayenne, au nord de la commune de Martigné-sur-Mayenne. Elle consiste au dévoiement de la RD508 pour venir la raccorder sur le giratoire du Berry, récemment créé sur la RN162.

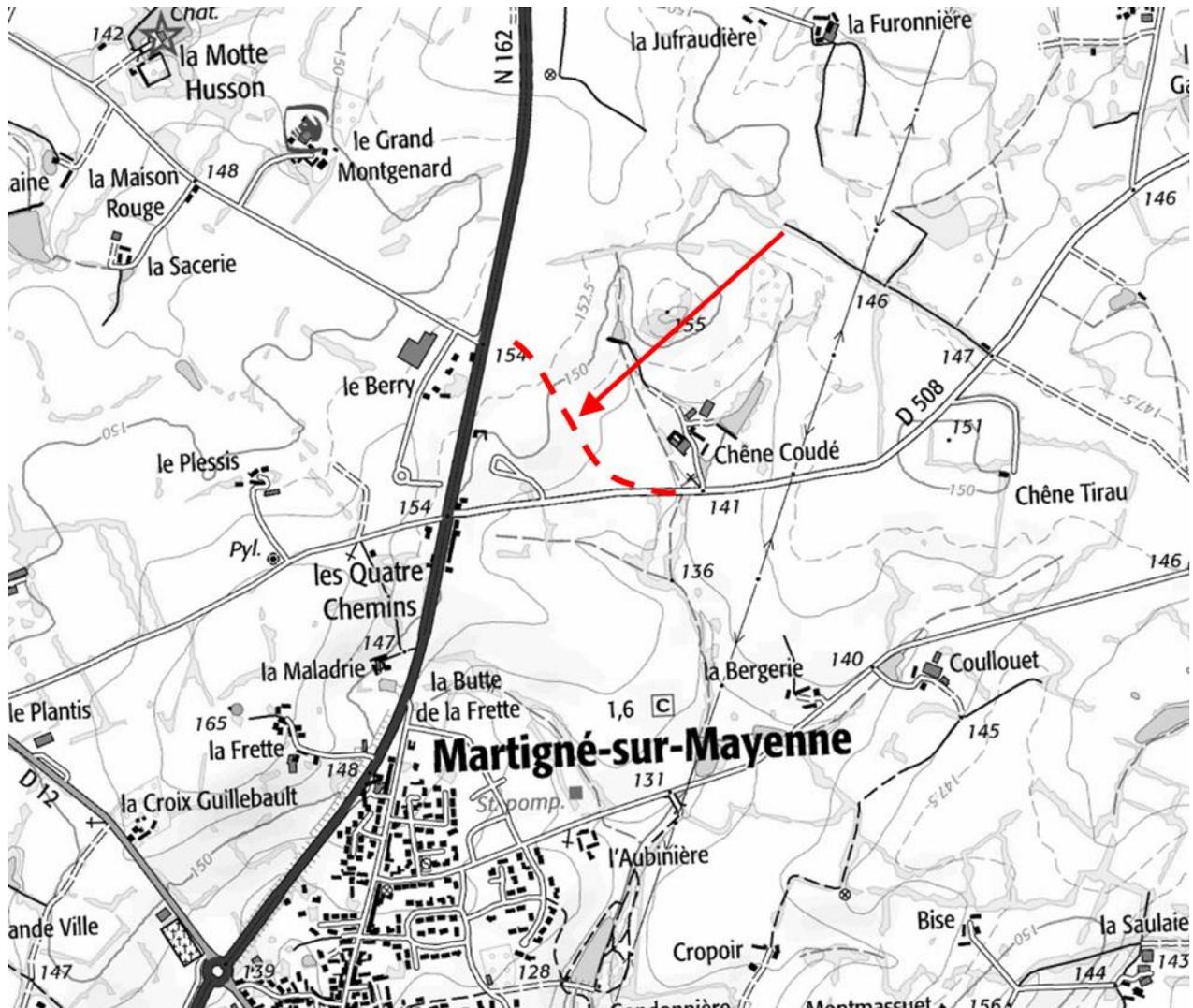


Figure 1 : localisation du projet

Le barreau nouvellement créé est conçu selon les exigences du Conseil Général 53, ATD Nord. Le profil en travers type appliqué présente une voie de 6,60 m de largeur. Le nouveau tronçon vient se raccorder à la route départementale existante qui présente une largeur de 4,00 m environ. Une réduction progressive de la largeur de la voie sera donc nécessaire.

L'ancien tronçon de la RD508 permettant l'accès à l'entreprise MP²PLV sera raccorder au nouveau barreau grâce à un carrefour en T. Il peut être étudié la nécessité d'élargir la chaussée sur ce tronçon, celui-ci supportant un trafic PL non négligeable.

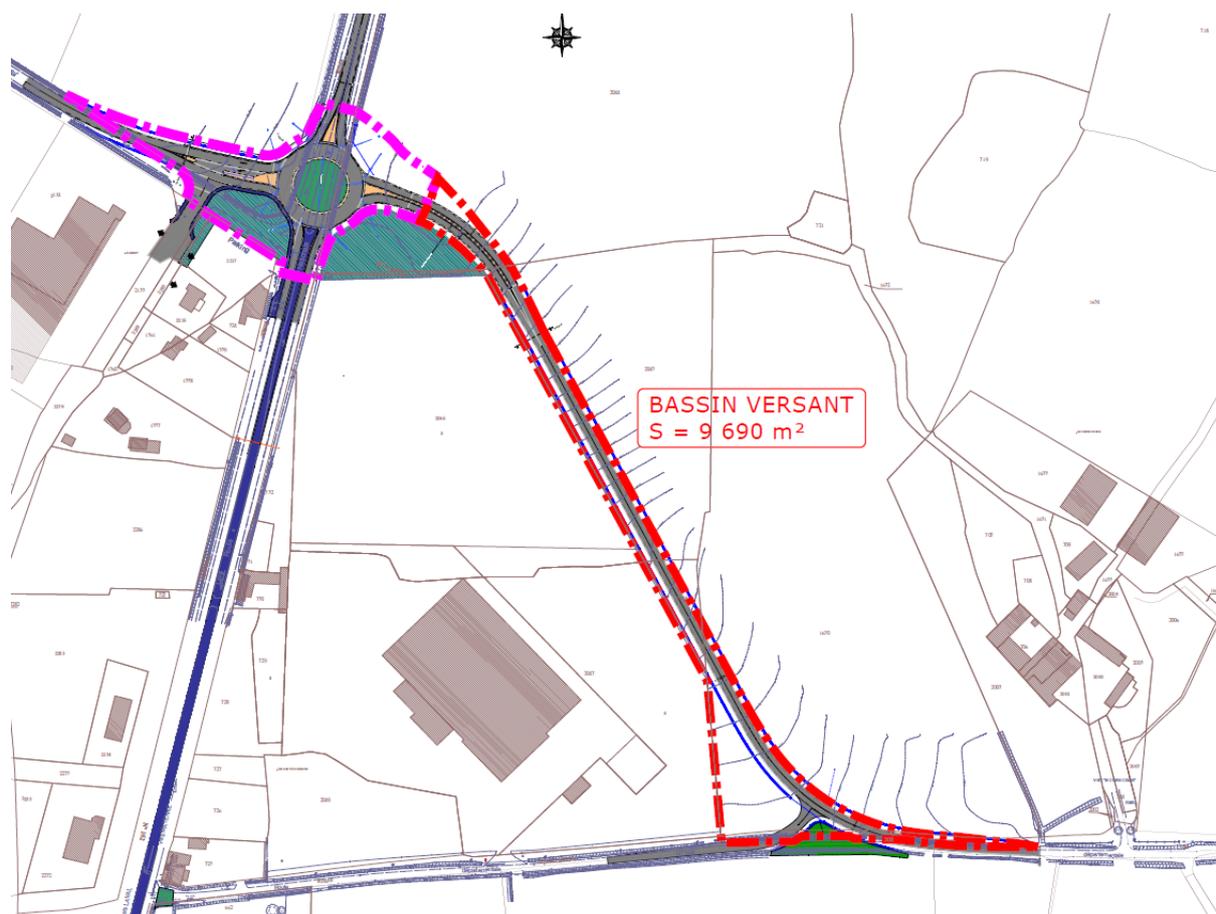
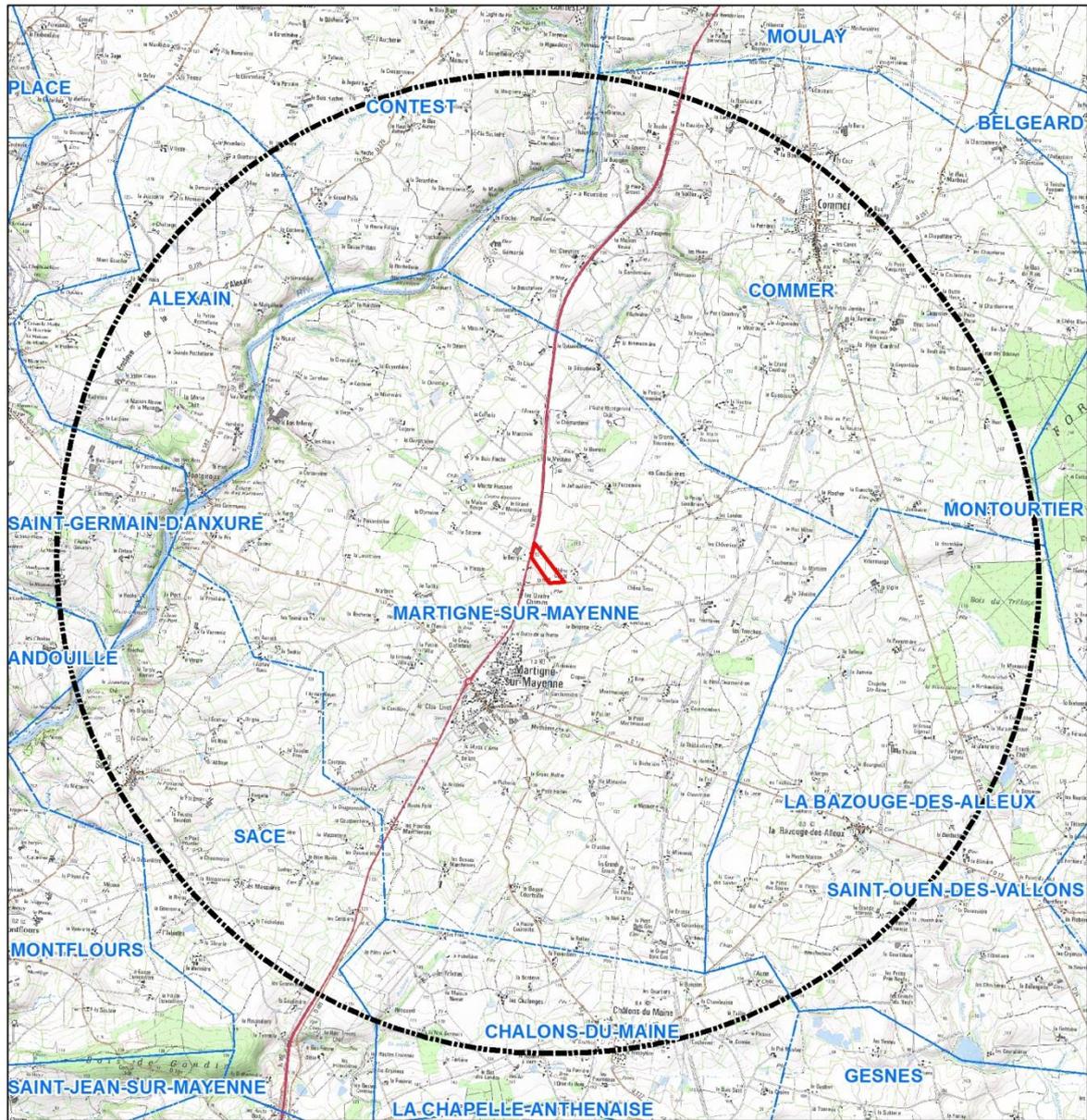


Figure 2 : aménagement projeté

Ce document constitue un pré-diagnostic permettant d'identifier en amont les principaux enjeux environnementaux du site au regard de l'aménagement projeté, des données bibliographiques disponibles et d'un passage de terrain effectué le 21 juin 2013. Ces enjeux ont été évalués à plusieurs échelles : périmètre immédiat et périmètre éloigné (5 km).



-  Site d'étude
-  Périmètre éloigné (5 km)
-  Limites communales

Fond carto : IGN 25 / Sources : AEPE Ginkgo / Réalisation : AEPE Ginkgo 2013

0 0,5 1 2 km



Figure 3 : le périmètre d'étude éloigné

II- Milieu physique

II.1 Sol et relief

L'aménagement du nouveau tronçon de la RD508 est projeté sur des parcelles actuellement vouées à l'agriculture. Le sous-sol est constitué de roches plutoniques (Granodiorite d'Alexain).

L'altitude du site varie de 141 m au sud à 154 m au nord, au niveau du giratoire du Berry. L'aménagement s'inscrit donc sur une légère pente d'orientation nord-ouest/sud-est due à un léger vallon situé plus à l'est.



Photo 1 : vue depuis le site vers le léger vallon à l'est

II.2 Hydrologie

Le projet est localisé à 3 km à l'est de la Mayenne. Il s'inscrit ainsi dans le bassin versant de la Mayenne, sur le tronçon situé entre la Varenne et l'Ernée. L'aménagement du nouveau barreau de RD508 se localise dans la partie amont d'un affluent de la Mayenne : l'Ouvrin.

A proximité de la zone d'étude, on note la présence du ruisseau de la Guyaudière, lui-même affluent de l'Ouvrin. Il s'agit d'un cours d'eau temporaire qui s'écoule dans un léger vallonnet situé au lieu-dit le Chêne Coudé. Il traverse l'actuelle RD 508 (buse) juste à l'est du raccordement de la nouvelle route projetée.

La surface de bassin interceptée par le nouvel aménagement est de 0,97 ha. Notons que le projet ne prévoit aucune intervention sur ce cours d'eau (ni dérivation, ni busage complémentaire).

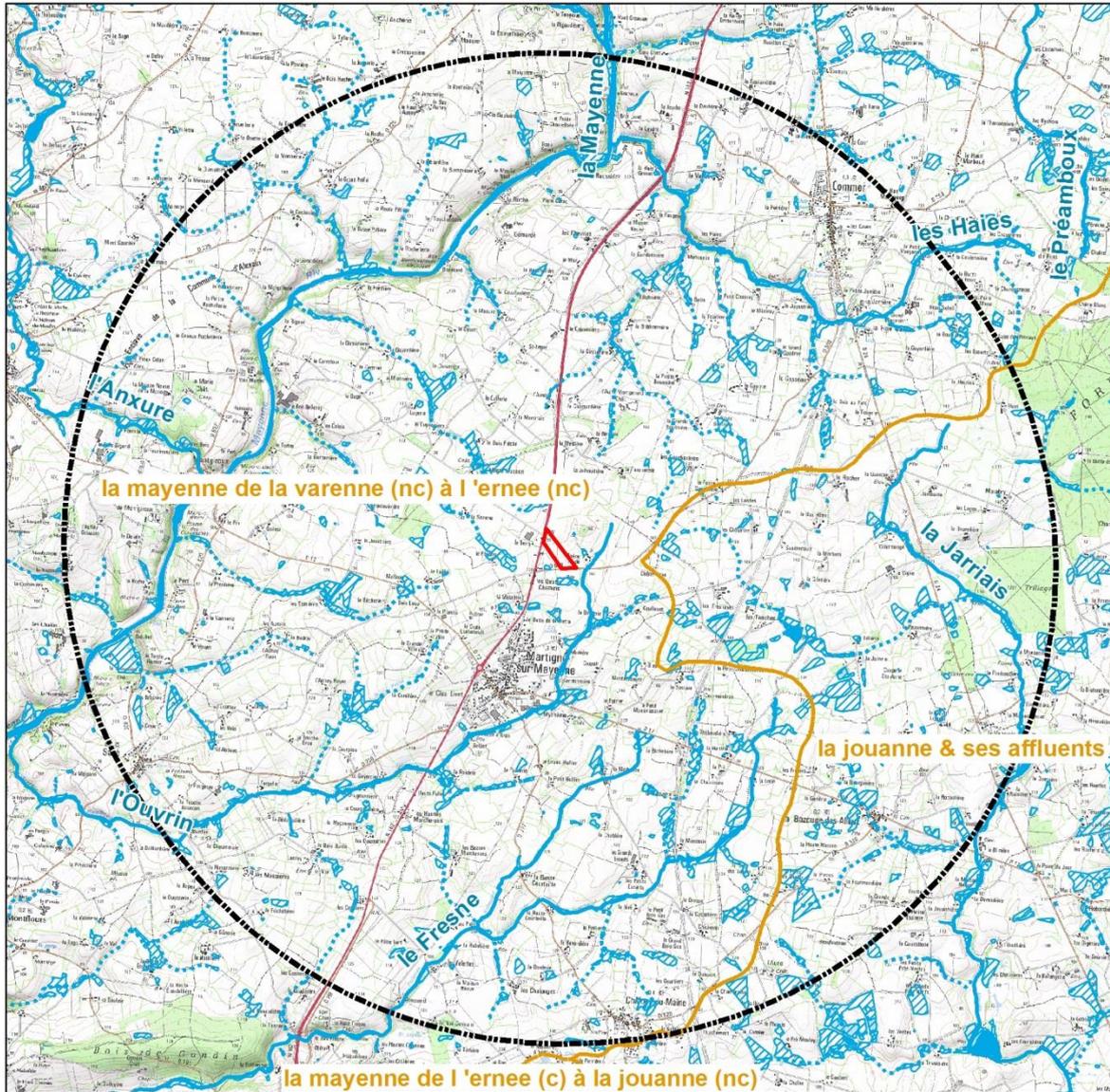


Photo 2 : vue sur le ruisseau de la Guyaudière juste en amont de la RD508

La pré-localisation de zones humides effectuées dans le cadre du SAGE de la Mayenne n'indique pas de zones humides sur le périmètre d'étude immédiat. Les zones humides les plus proches sont liées aux vallons au sein desquels s'écoulent l'Ouvrin et ses affluents temporaires.

Ce constat est confirmé par le recensement des zones humides réalisé sur site sur la base de l'observation de la flore et de quelques sondages pédologiques. L'emprise du projet n'est donc pas concernée par la présence de zone humide.

Le site ne présente pas d'enjeux importants sur le milieu physique. Le projet induira des mouvements de terrain locaux et une imperméabilisation de l'emprise de la route créée. Toutefois, de par sa localisation en tête de bassin et une emprise limitée, le projet n'aura pas d'effet notable sur le milieu hydrologique.



Fond carto : IGN 25 - Sources : AEPE Gingko, BD Carthage, DREAL Pays de la Loire - Réalisation : AEPE Gingko 2013



Figure 4 : le contexte hydrologique

III- Milieu naturel

III.1 Zones d'inventaire et de protection

Aucun zonage de protection ou de gestion du patrimoine naturel (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, sites Natura 2000) n'est recensé sur ou à proximité immédiate du projet d'aménagement.

A l'échelle du périmètre d'étude éloigné, seule une zone d'inventaire du patrimoine naturel est recensée. Il s'agit de la forêt de Bourgon (ZNIEFF de type 2) localisée à 4 km à l'est du projet d'aménagement.

Ce massif forestier repose totalement sur le massif granitique dit de "Deux - Evailles". Sur ces terrains acides une chênaie hêtraie acidiphile se développe surtout en la partie centrale du massif. Par endroits de belles stations de hêtres à sous-bois de houx sont recensées. Les talwegs empruntés par les ruisseaux sont souvent colonisés par des sphaignes. L'osmonde royale est également présente le long de ces ruisseaux. Au printemps une très belle végétation de sous-bois à Muguet et petite pervenche fleurit le forêt. Le muguet est sur la liste rouge du massif armoricain. Intérêt ornithologique : nidification de plusieurs espèces peu communes en Mayenne (Autour, Busard St Martin, Torcol fourmilier, Pic mar). Trois espèces présentes sont dans la liste rouge des Pays de la Loire. Belle population de chevreuil dans ce massif forestier.

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 6,5 km du projet. Il s'agit du site d'importance communautaire (SIC) « bocage de Montsurs à la forêt de Sillé-le-Guillaume ». L'intérêt de ce site réside dans son bocage dense présentant de vieux chênes accueillant une importante population d'insectes saproxylophages patrimoniaux (Pique prune, Grand Capricorne et Lucane cerf-volant).

III.2 Potentialité écologiques du site

Le périmètre immédiat d'étude du projet est constitué de parcelles agricoles peu en rapport avec les milieux décrits ci-avant. Les parcelles concernées par l'emprise du projet sont exploitées en prairie de pâture, prairie de fauche et culture (blé en 2013). Sur l'emprise du projet, ni haies, ni arbres isolés ne sont recensés. Ce type d'habitat est a priori favorable à une biodiversité agricole assez commune : flore liée aux prairies et bandes enherbées, passereaux et petits mammifères liés aux cultures...

Le passage de terrain sur l'emprise du projet réalisé le 21 juin 2013 a notamment permis d'identifier une avifaune classique du bocage dégradé et des terrains cultivés (Alouette des champs, Corneille noire, Pigeon ramier...). De même la flore des prairies et bords de routes est assez pauvre et composée d'espèces communes.



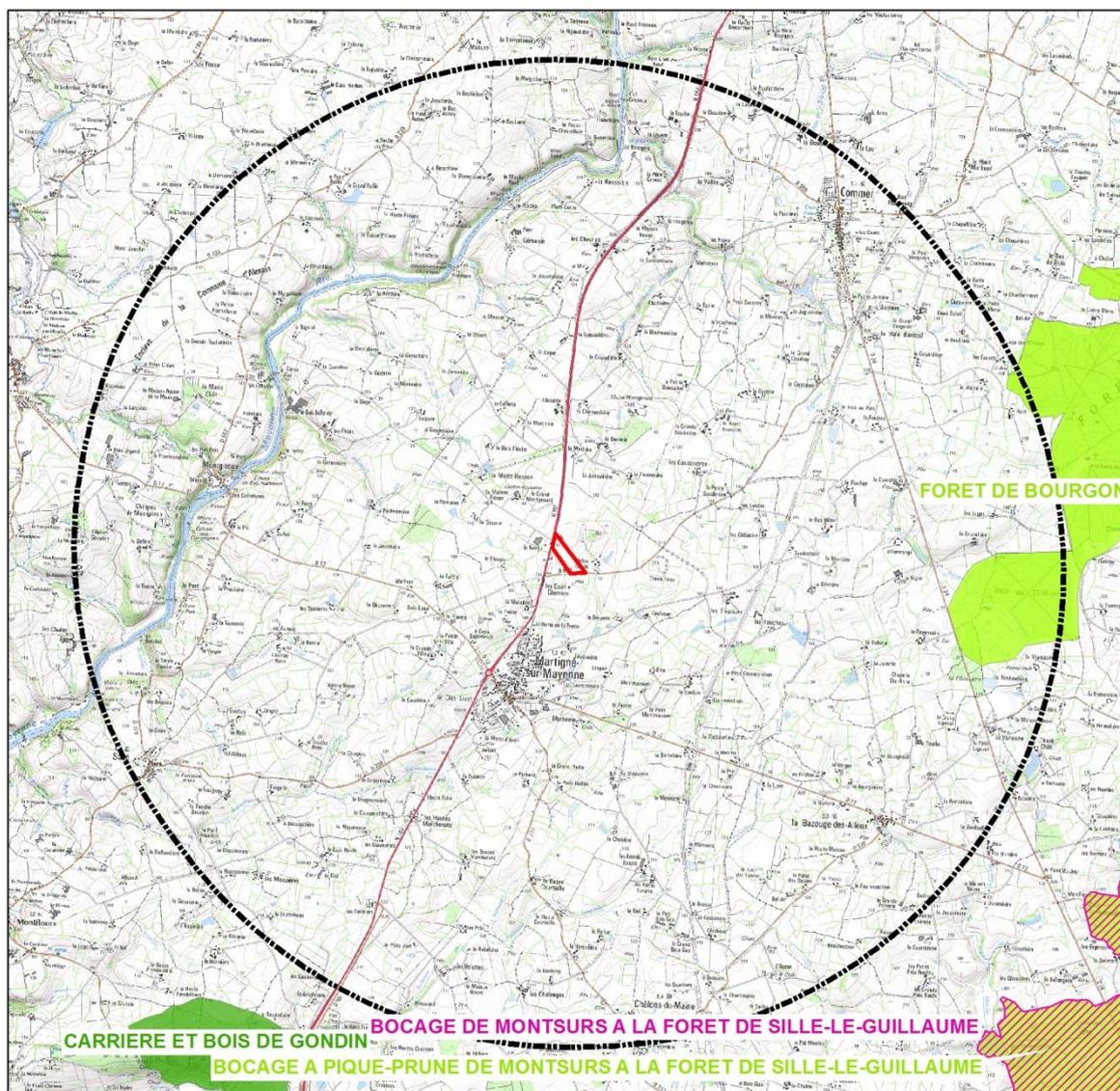
Photo 3 et Photo 4 : prairie de fauche et prairie pâturée concernées par le projet



Photo 5 : parcelle cultivée concernée par le projet

III.3 Connexions écologiques du site

Le site en lui-même présente un intérêt limité pour la biodiversité. Il ne s'inscrit pas non plus dans une logique de continuité écologique au titre de la trame verte (réseau bocager) ou de la trame bleue (cours d'eau, réseau de mare...).



Fond carto : IGN 25 - Sources : AEPE Gingko, DREAL Pays de la Loire - Réalisation : AEPE Gingko 2013

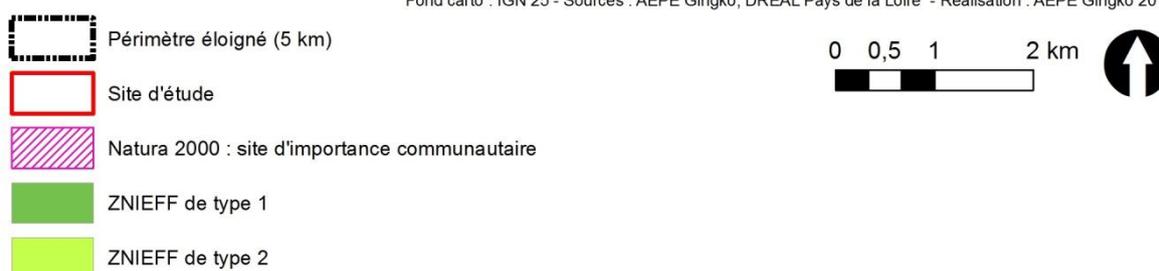


Figure 5 : les zones d'inventaire et de protection du milieu naturel

IV-Milieu humain

IV.1 L'urbanisation et les activités

Le projet est localisé au nord-est de la commune Martigné-sur-Mayenne. Il permettra le raccordement via le giratoire du Berry de deux axes de circulation :

- La RN 162, axe d'intérêt régional, qui relie Laval à Mayenne (plus de 7 500 v/j),
- La RD 103, axe d'intérêt local, qui relie Commer à la RN 162 (entre 101 et 500 v/j).



Photo 6 : RN 162 depuis l'actuel croisement avec la RD 508



Photo 7 : RD508 au niveau de l'entrée à la ferme du Chêne Coudé

Le bourg de Martigné-sur-Mayenne est situé à 850 m au sud du projet. Aucune urbanisation n'est envisagée à proximité immédiate du projet d'aménagement,. Les projets d'extension du bourg concerne essentiellement sa partie nord mais son déconnectés du projet de dévoiement de la RD 508.

Au droit de l'emprise du projet, l'occupation du sol est principalement liée à l'agriculture. Les parcelles concernées présentent une prairie pâturée (bovins), une prairie de fauche et de la culture de céréales. La ferme du Chêne Coudé est située à une centaine de mètres à l'est de l'aménagement projeté.

Le projet est situé à proximité de la zone d'activité du Berry qui jouxte le nouveau giratoire du même nom en bordure de la RN 162. Il permettra notamment le développement de cet espace dédié aux activités économiques. Il s'agit d'un des sites identifiés dans le SCOT du Pays de Mayenne pour renforcer l'accueil des entreprises sur le territoire.



Photo 8 : prairie de fauche au droit de l'emprise du projet



Photo 9 : nouveau giratoire du Berry

Une nouvelle entreprise (MP²PLV spécialisé dans la sérigraphie) s'est récemment implantée entre la future voie et la RN 162. L'ancien tronçon de la RD 508 permettant l'accès à cette entreprise, celle-ci sera raccordée au nouveau barreau grâce à un carrefour en T.



Photo 10 : l'entreprise MP²PLV depuis l'emprise de la future route

Le projet de dévoiement de la RD 508 vers le giratoire du Berry s'inscrit dans un contexte agricole d'une part et artisanal d'autre part avec le développement de la ZA du Berry en bordure de la RN 162. Il permettra notamment de relier l'entreprise MP²PLV à la RN 162 via le giratoire du Berry.

V- Paysage et patrimoine

V.1 Le paysage

Le projet s'inscrit, à l'échelle du périmètre éloigné, dans un contexte paysager de bocage lié à la vallée de la Mayenne toute proche. Si on effectue un zoom au niveau du périmètre d'étude rapproché, le projet s'inscrit sur un plateau agricole caractérisé par la présence de terres cultivées et d'un maillage de haies beaucoup plus lâche.

En effet le site se localise à l'interface de deux sous unités paysagères :

- A l'est, un paysage de bocage lié au vallon du ruisseau de la Guyaudière. Celui-ci est marqué par un réseau de haies situé à l'est de la ferme du Chêne et la présence marquée de prairies liées à l'élevage.
- A l'ouest, un paysage plus industriel (dans un contexte agricole tout de même) lié à la RN 162 qui s'accompagne d'un chapelet d'entreprises (MP²PLV notamment) qui émergent du paysage.



Photo 11 : paysage de bocage à l'est du périmètre d'étude



Photo 12 : paysage plus « industriel » lié à la RN162 et aux entreprises proches

La RN 162 s'inscrit sur une ligne de crête du paysage. L'aménagement de la RD 508 se localise sur le versant est rendant les perceptions possibles depuis la RN mais pas depuis les secteurs plus à l'ouest

(vallée de la Mayenne). Depuis l'est, le bocage relativement dense rend les perceptions sur le projet quasi impossibles.

V.2 Le patrimoine

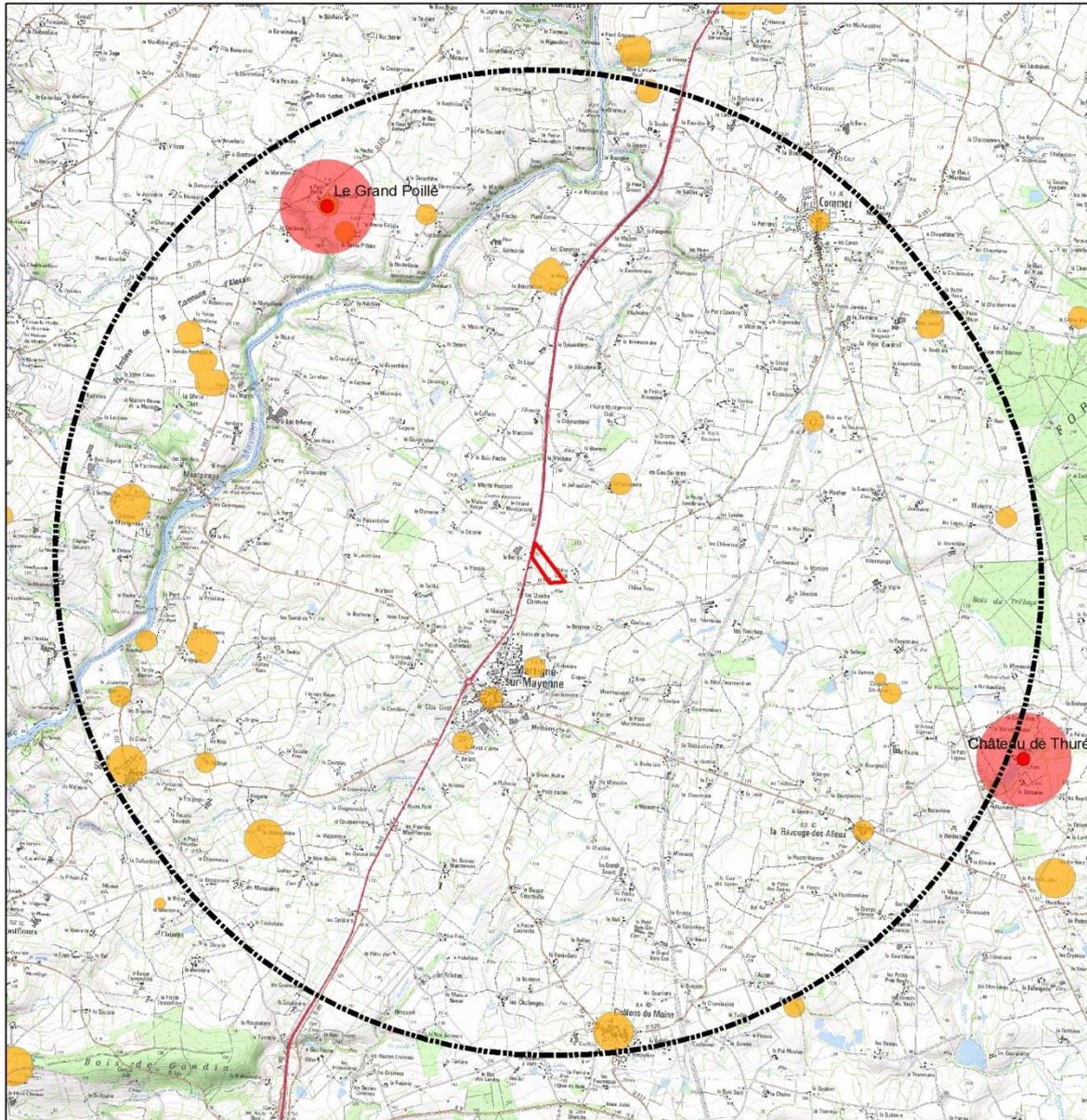
Le site est localisé hors de tout périmètre de protection de monuments historiques (500 m). Un seul monument historique protégé est recensé dans le périmètre d'étude éloigné : l'ensemble dénommé le Grand Poillé. Cet ensemble se compose d'une motte féodale et d'un auditoire de justice de la fin du 14e siècle englobé dans un logis seigneurial de la fin du 15e siècle. La motte conserve son fossé en eau. La grange dîmière a été détruite par un incendie en 1950. Ce monument est pour partie classé et pour partie inscrit. Il se situe à 4,2 km au nord-ouest du projet.

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé à l'échelle du périmètre d'étude éloigné.

V.3 L'archéologie

Plusieurs zones de sensibilité archéologique répertoriées par la DRAC sont recensées à l'échelle du périmètre éloigné. Elles sont toutes situées en dehors de l'emprise de l'aménagement projeté, la plus proche étant éloignée de l'ordre de 800 m.

Le projet s'inscrit sur un plateau agricole cultivé à l'interface de deux sous-unités paysagères : le paysage semi-industriel qui borde la RN 162 et le bocage situé à l'est du projet. Les enjeux patrimoniaux et archéologiques sont nuls sur le site d'étude et à sa proximité immédiate.



Fond carto : IGN 25 - Sources : AEPE Gingko, Atlas des patrimoines - Réalisation : AEPE Gingko 2013

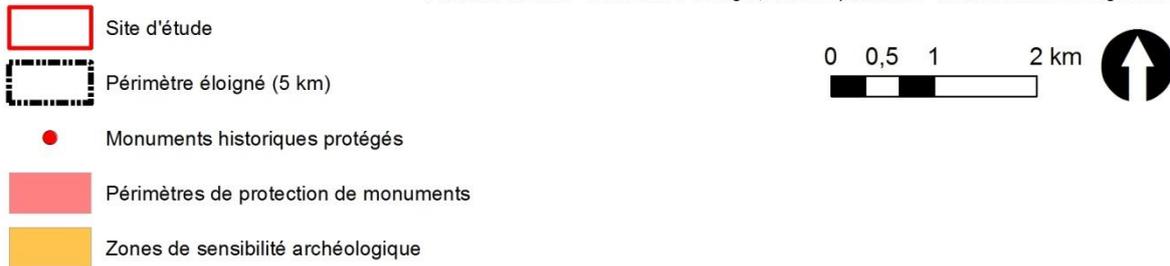


Figure 6 : le patrimoine architectural et archéologique protégé

VI-Synthèse des enjeux

L'emprise du projet de dévoiement de la RD 508 ne présente pas d'enjeux environnementaux particulièrement importants. Elle s'inscrit dans un contexte agricole en bordure de la RN162 et n'intersecte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel ou humain. La visite de terrain réalisée par un environnementaliste n'a pas permis d'identifier de sensibilité particulière liée à ce site et au projet.